

vente véhicule entre particulier, problème de démarrage

Par azar69, le 07/04/2012 à 04:23

j'ai vendu mon véhicule kangoo,âgé de 11 ans 115 810 km au prix de 4500€. Les acquéreurs sont repartis avec toutes les factures d'entretien garage et la facture de la courroie de distribution que j'avais changé moi même avant la vente.

Une semaine plus tard, ils me contactent en précisant que le véhicule a une panne: il démarre mais tourne dans le vide, impossible d'accélérer puis au second démarrage, tout fonctionne. Ils sont allés chez Renault, il s'agit du calculateur, 1000€ de réparation! Je tombe des nues. Je propose une participation au frais mais ils veulent le remboursement du véhicule et me parlent de vice caché.

Je refuse de reprendre le véhicule car il a toujours bien marché et je n'ai jamais eu de problème de ce genre.

Une expertise a lieu et le défaut est constaté, je suis convié à une expertise contradictoire chez Renault où le défaut n'est pas constaté par mon expert et ceci à plusieurs reprises à différents jours d'intervalle.

La panne semble bien réelle (je ne remets pas en doute l'expert et les acquéreurs du véhicule), alors je propose, afin de classer cette affaire, de prendre en charge la réparation du calculateur lors de l'expertise contradictoire. Les acheteurs refusent et mandatent une troisième expertise pour montrer que cela viendrait maintenant de la pompe à injection!!! Ils veulent absolument que je reprenne le véhicule mais le vice caché n'est pas avéré car le véhicule fonctionne et lors de l'expertise contradictoire, personne ne la constatée.

Mon avocat est confiant dans la mesure où le défaut n'a pas été constaté et que je suis de bonne foi car je veux participer aux réparations depuis le départ. Pour lui, il s'agit d'une panne fortuite et aléatoire liée à l'usure du véhicule.

Qu'en est-il? je n'ai pas envi de payer des réparations exorbitantes (pompe + calculateur sur un véhicule de 4500€), des frais de justice et le remboursement des frais de justice des acquéreurs de mon véhicule.

Je ne suis pas rassuré car la panne est survenue le lendemain de la vente et j'ai peur qu'un juge statue que j'étais au courant vu la proximité de la vente et de la panne et qu'il me fasse payer la totalité des réparations soit la moitié du prix du véhicule.

Ce qui m'agace, c'est que je suis de bonne foi et que mon véhicule marchait. Mais je comprends aussi les acquéreurs qui se retrouvent avec un véhicule en panne, mais qui roule, c'est pourquoi je veux bien participer aux réparations mais pas tout payer malgré tout!!!

Par razor2, le 07/04/2012 à 20:09

Bonjour, moi ce qui m'agace, c'est le gens qui viennent sur un site comme le notre, et qui ne disent ni bonjour, ni s'il vous plait, ni merci quand ils viennent glaner des renseignements.....

Par azar69, le 08/04/2012 à 20:40

Bonsoir,

je crois que vous avez raison razor2, en tant que personne civilisée, il faut commencer par le B.a.Ba de la politesse. je crois que l' inquiètude face à la réponse m'a fait oublier les principes essentiels de savoir vivre.

Donc s'il est arrivé à quelqu'un ce type de problème, pourrait-il me répondre? merci d'avance.